

**Document à transmettre à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir  
avant le 16 septembre 2025**

**Fiche de renseignements  
pour la pose et dépose d'illuminations de fin d'année 2025**

<b>commune :</b>	
------------------	--

**Interlocuteurs de la collectivité en charge des illuminations**

Élu : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Qualité : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Personnel de la commune (à contacter en cas d'urgence) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Semaine de pose souhaitée : \_\_\_\_\_  
Semaine de dépose souhaitée :

	nombre de motifs à installer	dont nombre de motifs disponibles en commune <sup>(1)</sup>
<b>motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage</b>	(2)	
<b>motif en traversée de rue ou en portée entre supports</b>	(2)	
<b>motif ou guirlande d'illumination dans un arbre</b>	(2)	
<b>guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade <sup>(3)</sup></b>	(2)	
<b>pose et dépose de mât festif</b>	(2)	

PRIX DES PRINCIPALES PRESTATIONS	Prix unitaire net de taxe
<b>pose et dépose de motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à créer</b>	114,00 €
<b>pose et dépose de motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelque soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et les dispositifs d'accrochage existants ou à créer</b>	234,00 €
<b>pose et dépose de motif ou de guirlande d'illumination dans un arbre quelle que soit la hauteur et quelle que soit la longueur de la guirlande</b>	264,00 €
<b>pose et dépose de guirlande d'illumination ou de rideau lumineux en linéaire sur façade <sup>(3)</sup></b>	148,00 €
<b>pose et dépose d'un mât festif</b>	343,00 €

(1) Les motifs non conformes ou dangereux ne pourront être posés. Pour mémoire, l'intervention de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ne couvre pas la remise en état du matériel existant, la mise aux normes des installations et la maintenance des équipements pendant leur période d'utilisation.

(2) Compléter selon les besoins.

(3) Par tronçon de 10 mètres.

Nom - Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet et Signature :